

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5318

commune (s) : Meyzieu

objet : **Autorisation donnée à la SCI du 4, rue Joseph Desbois de déposer une demande de permis de construire sur une partie de la parcelle BY 56 située 6, rue Joseph Desbois**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle 15 sur la commune de Meyzieu, la Communauté urbaine a acquis une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 56 de la section BY.

La société SPI, représentant la SCI du 4, rue Joseph Desbois, sollicite la Communauté urbaine en vue d'acquérir un délaissé de terrain de 375 mètres carrés environ dépendant de la parcelle BY 56 hors terrain d'assiette de la voie nouvelle 15. Ce délaissé, remembré aux parcelles BY 57 et 358, permettrait la réalisation d'une opération de 55 logements dont 20 % de logements à destination sociale.

D'ores et déjà, la société SPI, représentant la SCI précitée, a sollicité la Communauté urbaine en vue de se voir autoriser à déposer une demande de permis de construire dont l'emprise intégrerait ladite parcelle communautaire ;

Vu ledit permis de construire ;

DECIDE

Autorise la SCI du 4, rue Joseph Desbois à Meyzieu à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de logements et à engager toute demande nécessaire à cette opération située 4, rue Joseph Desbois à Meyzieu y compris sur la parcelle de terrain communautaire de 375 mètres carrés environ dépendant d'une parcelle plus grande cadastrée BY 56.

Ces autorisations ne permettent pas à ladite société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,